

Secrétariat Uniterre

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 601 74 67

Fax : 021 617 51 75

info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Membre de www.europeanmilkboard.org

Aux médias

Lausanne, le 30 octobre 2008

Communiqué de presse

Dans le but d'obtenir un prix du lait équitable, Uniterre revendique une coordination nationale entre toutes les organisations de producteurs (OP et OPU) suisses ainsi qu'une réduction de 20% les quantités supplémentaires

Plus 120 millions de kilos de lait sous forme de quantités supplémentaires ont été attribués par l'OFAG aux OP (organisation de producteurs indépendantes des industries) et aux OPU (organisations de producteurs-utilisateurs, dépendantes des industries) qui en ont fait la demande. Ces quantités ont été attribuées de manière indépendante et sans aucune coordination nationale. Cette situation n'est pas acceptable et conduit à la surproduction. Uniterre demande à tous les producteurs de lait qu'ils imposent à leurs organisations une coordination au plan national et une restriction globale de 20% des quantités supplémentaires obtenues jusqu'à aujourd'hui.

Actuellement, la production de lait est trop importante en Suisse. Le marché international et national ne peut absorber l'ensemble du lait destiné à l'industrie. Les quantités supplémentaires ainsi que le lait de restriction des fromageries engorgent le marché. Plus de 6 millions de Frs pourraient être investis par les producteurs de lait (via le fond de soutien de la Fédération suisse des producteurs de lait) pour tenter d'assécher le surplus et maintenir les prix jusqu'au 1^{er} janvier 2009.

Cette situation n'est pas liée à la hausse de prix obtenue par la grève du lait (il faut plusieurs mois pour qu'une vache puisse être en production) mais elle est due aux 120 millions de kilos de lait supplémentaires (en plus du quota de base) demandés par les OP et OPU et délivrés par l'OFAG.

Selon la loi en vigueur, jusqu'au 31 avril 2009, l'OFAG est responsable d'attribuer les quantités supplémentaires pour autant que ces dernières soient écoulées à 80% sur des marchés d'exportation ou pour des filières novatrices sur le marché intérieur. Elles ne doivent en aucun cas venir engorger le marché national. L'OFAG est également responsable de contrôler la mise en application de cette loi. Les OP/OPU sont responsables de la répartition chez les producteurs, de la gestion et de la vente du lait. Elles doivent donc, le cas échéant, pouvoir retirer des quantités de lait du marché. Les OP/OPU comme l'OFAG endossent donc des responsabilités.

La coordination entre les OP/OPU au plan national est toujours mauvaise. Les demandes de quantités supplémentaires ont été faites individuellement et sans coordination au plan national. Si bien qu'aujourd'hui les OP/OPU – donc les producteurs - se retrouvent en concurrence entre elles. Aucune ne veut prendre le risque d'imposer une restriction à ses producteurs, de peur de les voir partir vers les OP/OPU qui n'imposeraient pas de restrictions. Un comble quand on connaît la structure du marché suisse (4 gros acheteurs et 2 gros distributeurs).

Fort heureusement, toutes les quantités attribuées n'ont pas pu être produites cette année pour différentes raisons (météo, fourrage, hausse des coûts de production, manque de vaches), mais qu'en sera-t-il l'année prochaine, dès le 1^{er} mai 2009 ?

Fort de ce constat accablant, Uniterre demande aux producteurs qu'ils imposent à leurs directions d'OP/OPU :

- **Une restriction immédiate de 20% de l'ensemble des quantités supplémentaires attribuées jusqu'à aujourd'hui.**
- **Une coordination étroite au niveau national pour obtenir 1 Frs/kg de lait et gérer les quantités à produire pour satisfaire cet objectif.**

Contacts presse :

Jacques Barras, Président de la commission lait d'Uniterre +41792460919, j.barras@uniterre.ch

Pierre-André Tombez, Président d'Uniterre +41796345487, pa.tombez@uniterre.ch

Nicolas Bezençon, secrétaire Uniterre +41216017467, n.bezencon@uniterre.ch